

INTRODUCTION

À pas mesurés : les progrès de l'application de la Convention d'Ottawa

Les mines antipersonnel continuent de répandre la souffrance dans de nombreux pays, mais nous savons aujourd'hui que les mesures prises par la communauté internationale pour éliminer ces engins mortels donnent des résultats positifs. On peut en effet mesurer les progrès réalisés grâce aux efforts du Canada et d'autres pays et organisations internationales et non gouvernementales. La Convention d'Ottawa a mis en place un régime qui nous permet de nous attaquer globalement au problème des mines terrestres à travers le monde. Par ailleurs, le Canada, par l'intermédiaire du Fonds canadien contre les mines terrestres (FCMT) et au moyen d'autres ressources, apporte une importante contribution à la concrétisation de ce cadre d'action.

Le problème

Les mines terrestres antipersonnel sont des armes déposées par terre ou enfouies dans le sol et qui, sous la simple pression d'un pas humain, peuvent exploser, mutilant leurs victimes ou entraînant même la mort. Ces armes meurtrières dissimulées causent des blessures atroces et causent souvent de graves hémorragies, la perte d'une jambe ou d'un bras et de graves lésions corporelles.

Les principales victimes des mines sont des civils, souvent des femmes et des enfants vivant dans des pays où on ne dispose pas du matériel nécessaire pour prodiguer les soins et les services de réadaptation requis. Bon nombre d'incidents impliquant des mines ne sont pas rapportés aux autorités compétentes car les victimes succombent à leurs blessures avant de pouvoir se rendre à l'hôpital.



John Rodsted



Frank Lypko

Les mines antipersonnel – telles les mines à fragmentation sur piquet POM-Z 2M (ci-haut) et les mines à effet de souffle PRB M409 (ci-contre) – continuent de tuer et blesser sans discrimination, longtemps après avoir été posées.